



Comités de bénévoles

Foire aux questions

Foire aux questions

Qui peut présenter sa candidature pour siéger à un comité de l'ACI?

Que vous soyez courtier ou agent immobilier depuis un an ou dix, que vous viviez au Labrador ou à Nanaimo, ou que votre famille soit arrivée au Canada il y a 15 ou 150 ans, si vous êtes un membre en règle, vous pouvez présenter votre candidature pour siéger à un comité du conseil d'administration ou à un comité opérationnel. Nous invitons également les membres du personnel des chambres et associations locales et provinciales à faire partie de nos comités.

Quelle est la durée d'un mandat?

La durée du mandat est habituellement d'un an. Le membre d'un comité peut demander une reconduction de son mandat.

À quelle fréquence les comités se réunissent-ils?

La plupart des réunions de comités de l'ACI ont lieu en personne au moins une fois par année, habituellement (mais pas toujours) aux bureaux de l'ACI à Ottawa, en Ontario, et en mode virtuel au cours de l'année. Les comités peuvent également organiser des appels virtuels ou des webinaires au cours de l'année. Les membres des comités se font rembourser leurs frais de déplacement pour assister aux réunions en personne, conformément aux politiques et pratiques de l'ACI.

À combien de comités puis-je poser ma candidature?

Vous pouvez poser votre candidature et siéger à un maximum de deux comités du conseil d'administration et de deux comités opérationnels.

Quelle est la différence entre un comité du conseil d'administration et un comité opérationnel?

Un comité du conseil d'administration relève du conseil d'administration de l'ACI, tandis qu'un comité opérationnel relève du chef de la direction de l'ACI.

Quels sont les avantages de devenir membre d'un comité de l'ACI?

Les membres des comités de l'ACI mettent à profit leur point de vue, leur expertise et leur talent en contribuant, au nom de leurs collègues, au travail de notre association nationale.

Les bénévoles acquièrent également une riche expérience de service à échelle nationale, ce qui peut s'avérer utile pour les personnes qui aspirent à des rôles de direction. De plus, il s'agit d'une merveilleuse occasion de tisser des liens et de se faire des contacts dans le secteur aux quatre coins du pays.

Foire aux questions

Comment puis-je faire en sorte que ma candidature se démarque?

Parlez-nous de votre passion et de vos antécédents qui ont un lien avec le mandat du comité qui vous intéresse. Fidèles à nos engagements en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'antiracisme (DEIA), nous encourageons les candidats à nous faire part de leurs expériences qui peuvent aider l'ACI à créer et à maintenir un milieu qui respecte et appuie les principes de DEIA.

Où puis-je trouver des renseignements supplémentaires sur les comités?

L'objectif, les responsabilités et les critères d'adhésion sont expliqués dans les [mandats de chaque comité de l'ACI](#).

Quel est le processus de sélection des membres des comités?

Une fois que la date limite pour présenter une candidature est passée, le personnel de l'ACI examine l'ensemble des demandes et les transmet à un sous-comité du comité sur la gouvernance et le Règlement intérieur. Ce sous-comité examine les demandes et fait des recommandations aux dirigeants de l'ACI. Les dirigeants présentent ensuite leurs recommandations définitives au conseil d'administration aux fins d'approbation.

Quand une décision sera-t-elle prise?

La nomination des membres des comités est approuvée par le conseil d'administration en mai, et tous les candidats seront informés des résultats peu de temps après.

Questions?

Pour toute question ou tout commentaire au sujet des comités de l'ACI ou des occasions de bénévolat au sein d'un comité, veuillez écrire à support@crea.ca.

Les marques de commerce MLS® et Multiple Listing Service® ainsi que les logos connexes sont la propriété de L'Association canadienne de l'immobilier (ACI) et ils mettent en valeur la qualité des services qu'offrent les courtiers et agents immobiliers exerçant la profession à titre de membres de l'ACI. Les marques de commerce REALTOR® et REALTORS®, de même que le logo REALTOR®, sont sous le contrôle de L'Association canadienne de l'immobilier (ACI) et désignent les professionnels de l'immobilier qui sont membres de l'ACI.